



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins
sur la commune de Plan-les-Ouates

du 30 octobre 1974

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Plan-les-Ouates,
du 26 septembre 1974;

vu le préavis de la commission cantonale de nomen-
clature, du 18 octobre 1974;

vu les dispositions du règlement sur la désignation
des artères du 2 avril 1968,

A R R E T E

Il est donné les noms de :

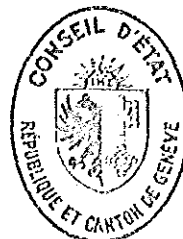
- N * 02921 - Chemin du Pré-de-l'Oeuf (lieu-dit voisin) au chemin
CV 53899 partant de la route de Saconnex d'Arve, en direction
du Nant de la Bistoquette (sans issue) X
- N * 02920 - Chemin de la Bistoquette au nouveau chemin desser-
CV 53759 vant un lotissement de villas, partant du chemin de la
Commanderie en direction du Nant de la Bistoquette
(sans issue) 53 f. 54 A X

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le
1er décembre 1974.

*) = No de code du fichier d'organisation géographique (FOG)

Communiqué à :

Travaux 7 ex.
Police 2 ex.
Intérieur 2 ex.
Sautier 2 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Halland